



Livre Vert

Contribution de la Confédération Étudiante

**« Aujourd'hui et pour demain,
investissons dans la jeunesse ! »**

La Confédération Etudiante
41, rue Emile Zola, 93200 Montreuil
tel. 01 48 18 13 90
www.confederation-etudiante.org

Le nombre d'étudiants a fortement augmenté en France depuis 1980 passant de 1,2 à 2,2 millions. Une grande partie de ces effectifs se retrouve dans les universités.

L'explosion des effectifs étudiants de l'enseignement supérieur au-delà de ce dont elle avait besoin dans son rôle « d'école professionnelle » formant des enseignants, des chercheurs - sans oublier bien sûr les professionnels du droit et des professions médicales - met en question ses missions, son rôle, ses finalités.

Les conséquences de cette situation sont d'ores et déjà tirées avec la loi LRU. À la demande de la Confédération Etudiante, cette loi donne **une nouvelle mission aux universités, celle de se préoccuper et d'agir pour l'insertion professionnelle de ses étudiants**. Le chantier est donc ouvert, même si beaucoup reste à faire en la matière.

Un nécessaire état des lieux découlant de l'explosion des effectifs étudiants

La massification de l'enseignement supérieur ces vingt dernières années s'est aussi traduite par l'arrivée de nouvelles couches sociales à l'université.

Même si la création en 2007 du 6^e échelon de bourse revendiqué par la Cé a été une première étape, **le système d'aide sociales n'a pas évolué suffisamment** au regard de ces modifications, tandis que, dans le même temps, le niveau des dépenses que les étudiants doivent supporter augmentait.

Former un plus grand nombre de jeunes est un enjeu majeur dans la perspective d'une société de la connaissance et le manque de ressources empêche trop souvent les jeunes les plus défavorisés d'étudier.

Si être étudiant aujourd'hui, c'est se fixer comme objectif l'obtention d'un diplôme, nous n'avons toutefois plus comme seule activité les études et la simple acquisition d'un savoir académique.

En effet, **la réussite d'un étudiant ne passe plus uniquement par la réussite aux études, mais par le fait de pouvoir faire ses propres choix de vie**. En ce sens, le passage à l'université doit contribuer à cela en réalisant ses trois missions. Le parcours d'un jeune est aujourd'hui diversifié ; il peut alterner entre période de formation, d'activité professionnelle ou de conduite de tout autre projet en accord avec ses choix de vie.

Cependant, **les difficultés que rencontrent un certain nombre d'étudiants pour financer leurs études à l'université empiètent sur la possibilité de faire leurs choix en toute liberté**, réduisant dès lors l'égalité des chances qui devrait exister entre les étudiants dans l'enseignement supérieur. C'est pourquoi, la question sociale mérite d'être clairement posée à l'université.

Dès lors, que signifie aujourd'hui pour un étudiant « accéder à l'autonomie » ? Quels moyens doivent être mis en œuvre pour que les jeunes puissent choisir leur parcours d'autonomie ?

L'enquête qu'a menée la Cé à la rentrée 2008 auprès de 70 000 étudiants dans 54 universités révèle que :

- pour 72% des étudiants, la question de leur avenir est la préoccupation majeure ;
- 84% des étudiants estiment que l'Etat doit donner les aides sociales en priorité à ceux qui en ont le plus besoin ;
- 81% estiment que l'Etat doit être également le premier financeur de l'accès à l'emploi ;
- 70% sont prêts à se salarier pour financer leurs études ;
- la quasi-totalité d'entre eux souhaiterait que les sources de financement soient diversifiées.

Préférer la liberté à la dépendance, dans une université solidaire et responsable.

Le débat sur le financement de la vie étudiante est à l'heure actuelle encore biaisé par l'opposition systématique, d'une part, entre le prêt étudiant tel qu'institutionnalisé à la rentrée 2008 par Valérie Pécresse en le confiant aux banques de crédit revolving comme CETELEM et, d'autre part, l'« allocation d'autonomie ».

La Cé se situe au-delà de ce dialogue de sourd. **La réalité aujourd'hui, c'est qu'il est indispensable d'engager une remise à plat du système d'aide sociale des étudiants pour permettre une combinaison des différentes ressources** - aides sociales de différente nature, travail, avantages fiscaux, ressources familiales, etc...- assurant à tout étudiant les 8 500 euros nécessaires en moyenne pour financer une année d'étude. Quoi qu'il en soit, les aides sociales doivent bénéficier à ceux qui en ont le plus besoin.

En outre, **les avancées sur le social ne doivent pas être dissociées d'avancées réelles au plan de l'insertion professionnelle** pour que celle-ci soit une réussite dans les faits et qu'elle devienne une réalité de l'étudiant.

L'autonomie financière, c'est la capacité de l'étudiant à générer, mobiliser les ressources et à ne pas dépendre d'une seule. **C'est pourquoi, une politique globale qui réponde aux spécificités de chaque jeune en matière de financement et qui écarterait de fait la facilité d'une solution unique est réellement nécessaire.**

Nos propositions se font dès lors sur la base de trois principes :

- **La liberté** : un étudiant doit pouvoir faire ses choix, réaliser ses projets de vie et ses ambitions quelle que soit sa situation sociale d'origine.
- **La justice sociale** : l'Etat doit jouer pleinement son rôle d'ascenseur social. Il doit permettre de réduire les inégalités par une action en direction de ceux qui en ont le plus besoin. Il doit rétablir une certaine forme d'égalité, permettant à chacun de vivre décemment pendant ses études.
- **La responsabilité et la solidarité active** : les jeunes d'aujourd'hui ne veulent pas vivre dans la dépendance, mais au contraire tracer leurs chemins et acquérir leur autonomie à travers la construction de leur avenir. Cela suppose un questionnement sur leur avenir, leurs choix et leur volonté de les assumer. Nous voulons promouvoir un système solidaire qui soutient l'effort individuel par un effort collectif, un système qui allie responsabilité et solidarité. Un système actif conçu comme un tremplin vers l'autonomie.

Dès aujourd'hui, des changements porteurs d'avenir.

L'ambition affichée de créer des universités au rayonnement international ne peut pas se traduire par des efforts de la puissance publique qui se limiteraient aux seuls investissements de structure. **Les étudiants veulent avoir la possibilité de réussir et de construire leur parcours et ce, dès maintenant.** Ces investissements de long terme doivent s'accompagner de réponses immédiates qui transforment notre vie dans les faits.

Nos préoccupations pour le futur liées en partie à la crise ainsi que la nomination de Martin Hirsch comme Haut Commissaire à la Jeunesse mettent au cœur du débat la question de l'accès des jeunes à l'autonomie.

Être responsable et autonome, cela signifie pour la Cé, pouvoir faire nos choix pour le futur, dès à présent. D'autres ne doivent pas les faire à notre place et il est insuffisant que la société nous accorde seulement sa protection.

Il faut nous donner les moyens nécessaires pour que nous accédions à l'autonomie ainsi que le choix quant à la manière d'y parvenir.

SOMMAIRE

1. **La justice sociale à l'université: donner plus à ceux qui en ont le plus besoin**
 - a. L'augmentation nécessaire des bourses en nombre et en volume.
 - b. Mettre fin aux injustices de la demi-part fiscale

2. **L'allocation universelle remboursable: combiner aides sociales et insertion professionnelle**
 - a. Un nouveau droit pour tous les étudiants
 - b. Un contrat de responsabilités partagées entre l'Etat et l'étudiant
 - c. Faire des choix éclairés

3. **Le complément du revenu du salariat étudiant: imaginer des politiques publiques pour réduire la nécessité du travail étudiant**
 - a. Prendre en compte la réalité des étudiants salariés
 - b. Le complément du revenu du salariat étudiant

1. La justice sociale à l'université : donner plus à ceux qui en ont le plus besoin

À l'heure actuelle, **les bourses demeurent insuffisantes en montant**. D'un montant maximum de 4019 euros par an, elles ne permettent pas à ceux qui ne peuvent compter que sur cette ressource de financer les 8500 € que coûte en moyenne une année d'études supérieures. Ces insuffisances se sont traduites par un développement du nombre d'étudiants en situation de grande pauvreté. En témoigne l'intervention du Secours Populaire et des Resto du Cœur dans les universités. Ces situations sont inacceptables.

Par ailleurs **elles sont aussi insuffisantes en nombre**, beaucoup d'étudiants issus des classes moyennes ont des revenus familiaux trop importants pour être éligibles aux bourses, mais insuffisants pour permettre de financer leurs études.

La priorité aujourd'hui reste de donner plus à ceux qui en ont le plus besoin. Elle se fonde sur un principe de justice sociale puisqu'il s'agit d'éviter qu'une contrainte financière pèse sur les étudiants (éviter que des étudiants renoncent à faire des études pour des raisons financières).

Par ailleurs, cette politique de justice réduit l'échec à l'université qui serait dû aux problèmes financiers. Cela réduit les coûts et permet de contribuer à l'augmentation du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur.

a. L'augmentation nécessaire des bourses en nombre et en volume

> Revaloriser le seuil du revenu brut global¹ de la famille de 32 060 à 37 000€ dans le système actuel des bourses

Aujourd'hui, **l'Université ne joue plus pleinement son rôle d'ascenseur social**. Elle compte seulement 30% d'étudiants boursiers. **La société doit fournir un effort nécessaire pour permettre à plus d'étudiants issus des familles les plus pauvres d'aller à l'université et de bénéficier des bourses.**

Un certain nombre d'étudiants issus de famille ayant une situation financière difficile ne peut pas financer des études à l'université car ils sortent des critères d'attribution des bourses du CROUS.

Pour la Cé, l'Université devrait refléter la réalité de la société française.

Aujourd'hui, le principal critère d'attribution des bourses est le revenu brut global à partir 32 000 euros

¹ Le revenu brut global est l'ensemble des revenus net d'un ménage.

pour un foyer. **Il est urgent, dans une logique de justice sociale et non pas dans une logique purement arithmétique du « +50 000 boursiers par an », que soit rehaussé le seuil du revenu brut global de la famille nécessaire pour être éligible au système de bourse, de 32 060 à 37 000 euros**, afin de donner réellement plus à ceux qui en ont le plus besoin.

Ce palier de 37 000 euros correspond à environ un salaire brut de 1 500€ par parent (soit 1186 euros net), en considérant que c'est sa seule source de revenu. Avec un enfant dans le supérieur qui a deux parents touchant ce revenu, il restera cependant clairement difficile pour cette famille de payer des études².

C'est pourquoi, nous proposons un nouveau système pour le calcul des bourses fondé sur le niveau de vie du foyer, plus à même de prendre en compte la réalité sociale.

> Des nouveaux critères pour le calcul des bourses sur critères sociaux pour permettre une augmentation en nombre et en volume

Le système actuel du CROUS écarte une partie des étudiants les plus modestes. En effet, le niveau de vie médian (50% du niveau de vie le plus haut) pour une famille composée de deux parents et deux enfants, selon les critères de l'INSEE³, est de 45 000 euros par an (le revenu médian pour 1 uc est de 18 000 euros, multiplié par 2,5 unités de consommation), mais le CROUS ne se fonde pas sur ce critère. Ce système est pourtant plus approprié pour prendre en compte la réalité sociale des foyers.

La Confédération étudiante estime que les étudiants issus des foyers qui sont en dessous de la médiane du niveau de vie doivent pouvoir bénéficier de bourses sur critères sociaux au montant progressivement plus élevé que le niveau de vie est faible.

Deux piliers :

- **augmentation de 30% du montant des bourses ;**
- **nouvelle grille de barème fondée sur le niveau de vie médian.**

La méthodologie de l'INSEE est la plus fiable. Elle prend en effet le mieux en compte les différences de structure des ménages et les inégalités de niveau de vie. De plus, fondée scientifiquement, elle est reconnue comme légitime par tous.

Ainsi, la prise en compte de la taille des familles par le système des points de charges n'est pas

²

A titre d'estimation, l'essentiel du revenu est consacré au logement familial, donc sûrement pas aux coûts que peuvent représenter une année d'études à l'université (loyer de l'enfant, alimentation et transport)

³

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

adéquate (par exemple, une des différenciations se fait sur les enfants inscrits dans l'enseignement supérieur). Elle ne prend pas correctement en compte les économies d'échelles réalisées par la présence d'un membre supplémentaire dans un ménage.

Le niveau de vie réel d'un ménage peut varier en fonction de sa composition. Pour tenir compte de ce fait, **il est plus adéquat d'utiliser la technique des unités de consommation de l'INSEE**, éprouvée et fondée sur des études empiriques.

De même, **la répartition des plafonds ne doit pas être faite de manière arbitraire, mais doit correspondre à la répartition réellement observée des revenus en France**, telle qu'elle est mesurée par la distribution des niveaux de vie par décile fournie par l'INSEE. Cela permet ainsi de cibler efficacement les bourses en direction de ceux qui en ont le plus besoin.

On prend en compte l'éloignement non plus par les points de charge qui modifieraient les plafonds mais par une majoration des bourses. C'est plus simple, cela évite les effets de seuil et favorise les boursiers niveau 6 (en effet, les points de charge supplémentaires alloués au boursier niveau 6 ne peuvent augmenter le montant de leur bourse, puisqu'ils sont déjà au maximum).

Trois critères :

- une majoration de 10% de la bourse pour les étudiants qui habitent entre 20 et 250 km de chez eux ;
- une majoration de 20% de la bourse pour les étudiants qui habitent à plus de 250 km de chez eux ;
- l'échelon 0 aura droit à la prime d'éloignement de l'échelon 1

Le nouveau barème prend en compte une augmentation de 30% des bourses sur le constat que le montant actuel est insuffisant pour qu'un étudiant puisse vivre décemment.

CALCUL DES COUTS

Hypothèse de base : 2 millions d'étudiants français.

Scénario 1 - hypothèse haute : 50% d'étudiants boursiers répartis de manière homogène (même nombre d'étudiants par échelon) et que tous les étudiants habitent à plus de 250 km de leur université.

Coût estimé : 3,1 milliards pour le paiement des bourses (sans compter le paiement des mutuelles et des frais d'inscription des universités pour les boursiers)

L'Etat dépenserait donc entre 1,5 et 2 milliards⁴ d'euros en plus pour les bourses sur critères sociaux.

Scénario 2 : hypothèse basse : 40% d'étudiants boursiers à l'université répartis de manière hétérogène. Sur 40% de boursiers :

- 10% pour les échelons 0 et 1
- 7,5% pour les échelons 2 et 3
- 5% des étudiants pour les échelons 4, 5 et 6

On considère qu'un quart des étudiants habite à une distance de 30 à 250 km de chez ses parents et un autre quart des étudiants habite à une distance de plus de 250 km de chez eux.

Coût estimé : 2 milliards d'euros pour le paiement des bourses (sans compter le paiement des mutuelles et des frais d'inscription des universités pour les boursiers).

L'Etat aurait à dépenser 500 millions⁴ d'euros en plus pour les bourses sur critères sociaux.

b. Mettre fin aux injustices de la demi-part fiscale

La demi-part fiscale permet aujourd'hui une économie d'impôt maximum de 2 292 euros pour chaque demi-part supplémentaire, c'est-à-dire pratiquement l'équivalent du niveau 2 de bourse.

La Confédération Etudiante préconise le plafonnement de la demi-part fiscale à 1 500 euros (équivalent à une bourse de 1^{er} échelon). Les millions d'euros d'économies ainsi réalisées seront réinjectés dans les bourses.

⁴

Les aides directes coûtent environ 1,4 milliard d'euro actuellement à l'Etat.

2. L'allocation universelle remboursable : combiner aides sociales et insertion professionnelle

a. Un nouveau droit pour tous les étudiants

En plus des aides sociales existantes, des aides familiales éventuelles et des revenus tirés du travail dans la limite d'un volume horaire compatible avec la réussite scolaire, **l'allocation remboursable doit jouer le rôle de variable d'ajustement pour boucler le financement des 8 500 euros nécessaires pour financer une année d'étude à l'université.**

Elle serait **un nouveau droit, accessible à tous les étudiants** (voire même des jeunes en formation), sous condition de réussite aux études⁵ (pas de conditions de ressources, pas de condition d'âge), garanti par l'Etat et remboursable lorsque l'étudiant est en situation d'emploi, avec suspension des mensualités en cas de chômage. La durée de remboursement doit permettre un faible taux de remboursement par rapport au revenu. C'est l'étudiant qui en déterminera son montant en fonction de ses besoins dans la limite maximum de 8500 € par an.

Cet allocation est **efficace puisqu'elle met en relation tous les acteurs** (étudiants, Etat, territoires, entreprises) et **juste car elle permet de tenir compte des situations individuelles**. Elle permet aux jeunes de faire leurs propres choix de vie.

> Un dispositif économiquement viable

L'allocation universelle remboursable est **un nouveau droit fait par la collectivité aux jeunes**. Elle doit se matérialiser par **un véritable engagement de l'Etat**. En effet, c'est lui qui mettra à disposition les fonds.

Pour l'Etat, il s'agit de marquer la confiance qu'il fait à sa jeunesse en acceptant le risque de défaillances de remboursement. **C'est un investissement sur l'avenir par la mobilisation de fonds le temps de la mise en place de l'allocation universelle remboursable**. Ensuite, les remboursements à alimenteront les nouveaux prêts.

La Confédération étudiante préconise que l'opérateur représentant la puissance publique en charge de l'allocation universelle remboursable soit le trésor public à travers les perceptions du Trésor Public.

Parce que la confiance marquée par la puissance publique doit en retour s'appuyer sur la responsabilité des étudiants bénéficiaires, **l'allocation universelle est liée à une condition de réussite et de construction du projet professionnel de l'étudiant.**

5

Les conditions de réussite pourraient être les mêmes que celles qui concernent les bourses sur critères sociaux (inscription et assiduité aux cours, travaux pratiques ou dirigés et aux stages obligatoires, remise des devoirs auprès de l'établissement en cas d'enseignement à distance ; présentation aux examens ; consacrer la majeure partie du temps aux études) ainsi que la construction d'un projet professionnel.

L'Etat, garant de l'égalité républicaine, s'engage quant à lui à verser une allocation universelle remboursable d'un montant maximum de 8 500 euros pour une année universitaire ; elle peut être mensualisée sur les dix mois d'études, soit 850 euros par mois.

Elle est remboursable par **un prélèvement sur le salaire dès lors que le jeune est en situation d'emploi stable (avec suspension en période de chômage)**. Le taux de remboursement pourrait être progressif en fonction du niveau de salaire que touche l'étudiant tout au long de sa vie. On écarte donc avec fermeté tout financement par la cotisation sociale.

> Un signe fort de confiance de l'Etat en sa jeunesse

Les taux d'intérêt seraient celui du taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne afin d'éviter les pertes financières de l'Etat sur le long terme. De cette manière, contrairement aux banques qui font des prêts, la puissance publique n'enregistre pas de bénéfice avec la mise en place de l'allocation remboursable.

Seuls ceux qui auront bénéficié de l'allocation universelle remboursable auraient à payer auprès de leur perception son remboursement sous forme d'"impôt supplémentaire". C'est nécessaire au plan de la justice sociale pour éviter que, par exemple, des salariés qui n'auront pas fait d'études supérieures payent, au détriment de leur pouvoir d'achat, l'allocation qui aura uniquement bénéficié aux étudiants. On fait jouer ici la solidarité intergénérationnelle en veillant à la justice au sein d'une même génération.

Le coût pour l'Etat, au-delà des frais de mise en place de ce nouveau droit, est nul. Les éventuels coûts pourraient être les étudiants défaillants au remboursement, mais, si on fait le pari de la jeunesse et qu'on lui fait confiance dans les actes, et plus seulement dans le discours, acceptons que la caution devienne enfin la collectivité pour les jeunes !

b. Un contrat de responsabilités partagées entre l'Etat et l'étudiant

Les obligations de l'Etat :

- 1) Un nouveau droit social pour les étudiants
- 2) Versement d'une allocation universelle remboursable, dont le montant choisi par l'étudiant est au maximum de 8 500 euros par an en 2010, soit 850 euros par mois sur 10 mois d'études à l'université.
- 3) Confiance de l'Etat en sa jeunesse par la garantie du remboursement et la non recherche de profit dans le versement de l'allocation remboursable.

Les obligations de l'étudiant :

- 1) Réussite des études et construction de son projet professionnel.
- 2) Remboursement par un prélèvement sur le salaire de l'étudiant dès lors qu'il est en situation d'emploi stable (avec suspension en période de chômage); uniquement ceux qui auront bénéficié de l'allocation universelle remboursable.

c. Faire des choix de vie éclairés

La question des ressources dans l'accès à l'autonomie des jeunes, pour être correctement traitée, doit être associée à la question de l'orientation, de la formation et de l'emploi.

Avoir les ressources nécessaires pour mener à bien son projet de vie, pour construire son parcours peut paraître évident, encore faut-il pouvoir faire ses choix en connaissance de cause.

Ces choix, qui interviennent à des moments précis du parcours d'un jeune ne peuvent pas se faire seulement par défaut ou par reproduction sociale. **Chaque individu doit ainsi avoir le droit à une orientation éclairée, tout au long de sa vie, dans un processus actif et dynamique, qui le place au coeur du dispositif.**

Faire de l'université le piston de ceux qui n'en ont pas

Permettre l'accès à l'université au plus grand nombre possible de jeunes est aujourd'hui un enjeu majeur pour notre société. Pourtant, tous les jeunes n'ont pas les mêmes informations, le même réseau, les mêmes personnes pour les aider et les accompagner au cours de leur parcours.

Par conséquent, l'université doit permettre au lycéen et à l'étudiant de créer son propre réseau, d'avoir accès à toute l'information qu'il souhaite. Cela passe notamment par:

> la généralisation des observatoires des débouchés: savoir **quel a été le parcours des anciens étudiants**, dans quel secteur d'activité ils ont travaillé après l'obtention de leur diplôme, avec quelle rémunération. **Toutes ces données sont indispensables au moment de l'orientation** en fin de lycée et aussi en fin de licence puisqu'elles donnent de la perspective à une filière donnée.

Notons aussi l'importance de ces informations pour les filières de lettres et sciences humaines qui aujourd'hui encore ont trop tendance à être stigmatisées. Il est temps de mettre en avant ces filières qui permettent d'acquérir des compétences valorisables et valorisées dans le monde de l'entreprise.

> la création de réseaux d'anciens étudiants: avoir la possibilité de contacter et de rencontrer des anciens comme cela peut se faire dans les grandes écoles **permet à chaque étudiant de se constituer son propre réseau au-delà des contacts familiaux qu'il peut avoir ou non.**

Savoir ce que sont devenus les anciens, mieux connaître et promouvoir sa filière et son diplôme, **avoir des liens avec des professionnels pendant son cursus sont des actions complémentaires de toutes les expériences professionnelles ainsi que de toutes les initiatives qui visent à présenter les métiers** (type forums...).

Ce dispositif s'avère aussi particulièrement intéressant au moment de la transition université-monde professionnel car il promeut la logique d'entraide et de conseil entre différentes promotions de diplômés.

Créer des passerelles, impliquer tous les acteurs

L'université a aujourd'hui besoin pour être attractive, pour valoriser sa recherche et ses enseignements, de s'ouvrir au monde qui l'entoure, dans son territoire. Cela inclut alors les universités, les lycées, les entreprises, les associations et les collectivités locales et territoriales.

> mettre en place un dispositif d'accompagnement d'aide à la recherche du premier emploi: dans un contexte de crise économique et de l'emploi qui touche au premier plan les jeunes et dans un moment où l'avenir professionnel reste la préoccupation majeure des étudiants et de leur famille, les jeunes diplômés qui sortiront de l'université dans un tel contexte ont d'autant moins de chance de trouver un emploi.

Face à cette situation, à travers l'enquête et la campagne de pétition menées par la Cé depuis plusieurs mois dans les universités, les étudiants ont exprimé des attentes claires quant aux changements nécessaires: des mesures immédiates pour répondre au contexte exceptionnel du moment et des solutions d'avenir innovantes.

C'est pourquoi la Cé propose:

- *le maintien des bourses sur critères sociaux dans les six mois suivant l'obtention du diplôme* pour les jeunes diplômés à la recherche de leur premier emploi dès la rentrée 2009
- *un système d'aide à la rédaction d'un CV, d'une lettre de motivation, de préparation à un entretien d'embauche* dans le cadre des BAIP, au cours de modules optionnels ou à la demande des étudiants.

> **reconnaître les compétences acquises dans et hors de l'université:** être étudiant, ce n'est pas seulement étudier, c'est aussi s'enrichir à travers d'autres expériences professionnelles ou non: **stages, salariat étudiant, engagement associatif ou syndical, bénévolat...**

Pour la Cé, les compétences acquises lors de ces activités devraient être prises en compte par l'université par:

-la mise en place du portefeuille de compétences pour que chaque étudiant puisse apprendre à valoriser ses savoirs, ses savoir-faire.

-la validation de crédits ECTS : en particulier pour les emplois et stages occupés par les étudiants pendant et hors de leur cursus, sous condition de critères définis par les enseignants.

> **développer l'alternance:** dès l'enquête de la Cé fin 2006, les étudiants plébiscitaient déjà ce type de formation dans toutes les filières car **il présente l'avantage d'allier enseignement théorique et pratique d'un emploi.** Il permet aussi de déboucher sur une bonne insertion professionnelle et d'apporter des ressources financières pendant la formation.

Cependant, **l'alternance ne peut être une réponse unique pour l'ensemble des jeunes et des formations :** développer des formations en fonction les besoins des entreprises nécessiterait d'être en capacité de prévoir ce que seront les métiers porteurs de demain, ce que ne savent pas les entreprises aujourd'hui et encore moins demain, au vu de la configuration économique en cours.

3. Le complément du revenu du salariat étudiant: imaginer des politiques publiques pour réduire la nécessité du travail étudiant

a. Prendre en compte la réalité des étudiants salariés

> 40% des étudiants travaillent pendant l'année universitaire

Le travail des étudiants trouve son développement depuis les années 1980-1990, dans la conjonction de l'arrivée massive d'étudiants issus des couches sociales les moins favorisées et moyennes et dans les insuffisances des bourses en nombre et en montant d'un système d'aides sociales qui n'a jamais été adapté à cette nouvelle donne.

Cette situation concerne aujourd'hui une part importante de la population étudiante : les trois quarts des étudiants travaillent en cours d'année en incluant l'été. Plus de 40 % exercent une activité rémunérée pendant l'année universitaire ; 15 à 20 % des étudiants, soit environ 400 000 personnes travaillent de façon régulière pendant leurs études ; et parmi ceux-ci la proportion d'étudiants qui travaillent à temps complet - ils sont estimés à 160 000 - s'avère particulièrement significative.

Un récent rapport du Conseil Economique et Social conduit par Laurent Bérail ainsi qu'une enquête de l'INSEE de juillet 2008 sont consacrés à cette situation. La Confédération Etudiante, auditionnée pendant l'élaboration de ce rapport avait souligné combien **cette situation des étudiants salariés ne devait plus être considérée comme une situation anormale ou comme une déviance, mais bien comme une réalité qui mérite d'être prise en compte.**

Le salariat des étudiants se justifie évidemment par le besoin de ressources financières, qu'il soit contraint parce que conditionnant la poursuite même des études, ou plus ou moins choisi pour améliorer les conditions de vie ou pour financer les loisirs.

Cependant, ce rapport du CES, des études et des recherches portées à notre connaissance, nous montrent que d'autres motivations existent qu'il s'agisse du désir d'acquérir par soi-même une certaine autonomie, de l'acquisition d'expériences pratiques qui pourraient s'avérer utiles dans leur vie professionnelle future, de la découverte d'un milieu professionnel, qu'il s'agisse enfin de préciser ou redéfinir un projet professionnel.

Aussi, il s'agit pour la Cé de se défier des dogmes ou des représentations erronées du travail étudiant et pour cela en comprendre et en évaluer les effets.

> Un atout pour l'étudiant en-deçà de 15 heures travaillées par semaine

Il est clair que toutes les expériences de travail ont différents impacts dans la vie des étudiants. **Au delà de la rémunération qu'il procure, il s'agit bien sûr des effets sur la réussite scolaire, mais aussi de l'insertion professionnelle et de l'orientation en cours d'étude ainsi que de dimensions plus globales comme la santé et l'état psychologique.** Dans tous ces domaines, le fait de cumuler études et emploi a des effets qui sont non négligeables et surtout sont qui sont ambivalents.

S'il faut souligner le manque de travaux réalisés en France sur les aspects psychologiques et sociologiques liés au travail des étudiants, **un large consensus se dégage toutefois pour dire que les effets négatifs interviennent de façon significative au delà de 15 heures travaillées par semaine.**

Cette information nous invite à nous garder de l'opinion selon laquelle, quel que soit le volume horaire effectué, même une heure hebdomadaire, le travail étudiant serait à proscrire parce qu'il ne pourrait avoir qu'un impact négatif sur la réussite scolaire en accaparant un temps qui pourrait être exclusivement consacré aux études. Dans certaines situations, le fait d'exercer une activité salariée aurait même un effet positif sur la réussite aux examens, compte tenu notamment de ses bénéfices en matière d'organisation personnelle ou d'estime de soi.

Des études sont à mener pour aller plus précisément dans la compréhension du lien entre échec scolaire et travail au-delà de 15 heures hebdomadaires. Il convient en effet de replacer l'impact du travail de l'étudiant dans l'ensemble plus large de sa situation globale.

Tout en soulignant les effets négatifs du travail étudiant lorsqu'il est exercé avec une intensité préjudiciable pour l'étudiant, nous estimons en effet qu'il comporte des atouts importants en termes d'acquisition d'autonomie, d'orientation en cours d'études, de découverte du monde du travail et d'insertion professionnelle.

Par ailleurs, **les expériences professionnelles, quel que soit l'emploi occupé, constituent un plus apprécié par les recruteurs, conférant ainsi une véritable valeur au travail étudiant dans toutes ses formes.**

b. Le complément du revenu du salariat étudiant

Le travail étudiant, dans son existence même, ne renvoie pas seulement aux carences et aux insuffisances, par ailleurs bien réelles, du système d'aide sociale. L'exemple de pays du nord de l'Europe cumulant un système d'aide sociale très généreux et un taux d'emploi des étudiants pourtant supérieur à la France le confirme.

Aussi, nous retenons une perspective nouvelle : **il s'agit désormais de promouvoir une nouvelle conception du travail étudiant** en le considérant comme un atout potentiel dès lors que les moyens sont réunis de concilier études et emploi et de ne plus seulement le considérer comme une réponse palliative à défaut d'aide sociale.

Quoi qu'il en soit, si le travail est encore pour nombre d'étudiants une nécessité trop pressante qui doit être réduite, nous considérons comme cela est retenu par le Conseil Economique et Social qu'**il peut être un atout, sous réserve en particulier d'un volume de travail raisonnable, et en tout état de cause inférieur à 15 heures par semaines.**

Dans ce cadre, la puissance publique doit mettre en place des politiques publiques pour réduire la nécessité financière du travail étudiant et ainsi **rendre possible le fait de travailler moins de 15 heures hebdomadaires.**

La Cé défend en ce sens **le complément du revenu du salariat étudiant** qui viendra compléter les mesures prises en 2007 dans le paquet fiscal et qui satisfaisait une revendication portée par la Cé depuis sa création : la non prise en compte du revenu du salariat étudiant dans le calcul des bourses.

La puissance publique doit compléter le salaire des étudiants par une **prime d'encouragement de 50€ pour 100€ gagnés et cela à hauteur de 15h de travail.** Cela permettra de limiter le nombre d'heure travaillées à un seuil de 15 heures, de **développer les lieux de rencontres employeurs-étudiants** et d'expérimenter un dispositif simplifié pour l'emploi ponctuel des étudiants afin de ne pas se heurter à la lourdeur et à la complexité des formalités liées à l'embauche et à la rémunération.

Un dispositif simplifié, s'inspirant de celui instauré pour les emplois à domicile (CESU) ou pour les TPE (chèque emploi TPE), pourrait être envisagé afin de faciliter ces formalités et prévenir par là même les risques de travail dissimulé. Dans cette optique et par un souci d'efficacité, le système devrait reposer sur l'étudiant lui-même, qui serait directement titulaire d'un carnet nominatif, et non sur l'employeur, contrairement aux dispositifs existants. Ce chéquier « job étudiant », doit correspondre à un plafond d'heures de travail hebdomadaires déterminé.